



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Déclaration d'utilité publique
Projet de construction d'une nouvelle déchèterie
sur la commune de Gonesse**

Caractéristiques principales des ouvrages

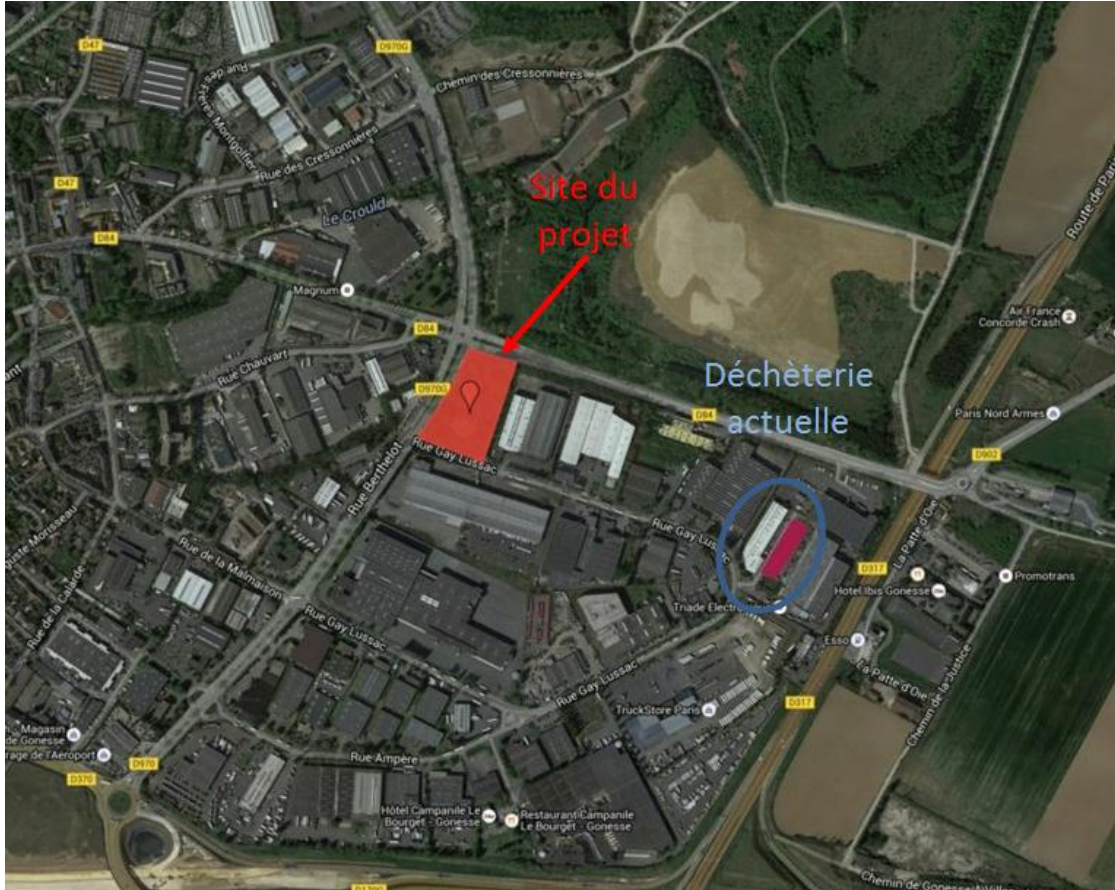
SOMMAIRE

ARTICLE 1.	NOUVEAU CONCEPT DE DECHETERIE.....	3
ARTICLE 2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET.....	4
ARTICLE 3.	LES ACCES ET LA CIRCULATION SUR LE SITE	7

ARTICLE 1. NOUVEAU CONCEPT DE DECHETERIE

Le projet de déchèterie envisagé, en substitution de la déchèterie existante, sur le terrain d'une superficie de 12 000 m² environ, est situé à l'angle des rues de Paris, Berthelot et Gay-Lussac, sur la commune de Gonesse.

Implantations de l'actuelle et de la future déchèterie



Le Sigidurs souhaite implanter un équipement moderne, conçu selon le concept nouveau de déchèterie à plat. Il sera construit sans quai, conception qui vise à s'affranchir du besoin de construire un quai haut.

Les avantages de la déchèterie dite à plat sont nombreux :

Elle permet de s'affranchir du risque de chute et garanti la sécurité des usagers, des agents et des prestataires. La dépose des déchets au sol permet de faciliter l'utilisation du site par les usagers et d'offrir un service public de qualité avec des capacités de stockage toujours disponibles. Sur le plan logistique, la collecte des déchets en casier permet d'augmenter les capacités d'accueil de des déchets et de massifier les flux. Leur rechargement à l'aide d'un chargeur permet de les compacter et ainsi d'optimiser les transports. Certains flux sont également réceptionnés dans des bennes avec un compacteur et une trémie intégrée et basculante pour déposer les déchets.

Elle est bien plus évolutive, avec ses alvéoles qui peuvent être ajoutées au fur et à mesure avec l'évolution de la réglementation, nécessitant la mise en place de nouveaux flux.

Enfin, elle peut s'implanter sur un sol de qualité relativement médiocre sans nécessiter des travaux aussi lourds que pour l'implantation des déchèteries avec un haut de quai.

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche novatrice afin de proposer aux usagers «la déchetterie du futur», tout en optimisant la logistique et en rationalisant les coûts de fonctionnement pour le Sigidurs.

ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

La déchèterie est constituée de voiries, de plateformes bétonnées et dispose d'un bâtiment d'exploitation.

La plateforme sans quai avec un aménagement évolutif est organisée comme suit :

- une zone de réception avec des bennes compacteurs (ferrailles, cartons)
- une zone de réception avec des bennes classiques et des bennes fermées (mobilier, pneus, amiante, nouvelles filières)
- une zone de réception en casiers, à même le sol (déchets verts, gravats, tout venant)

Elle dispose également d'un bâtiment d'environ 150 m², dans lequel on trouve :

- un local gardien avec différentes zones (accueil usagers, cuisine, vestiaire, sanitaire et douche) ;
- un local technique, pour entreposer le petit matériel nécessaire à l'exploitation de l'équipement ;
- un espace réemploi géré en partenariat avec l' Economie Sociale et Solidaire ;
- un espace pour les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique [D3E] ;
- Un local pour les Déchets Dangereux Spécifiques [DDS] conforme aux normes relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [ICPE].

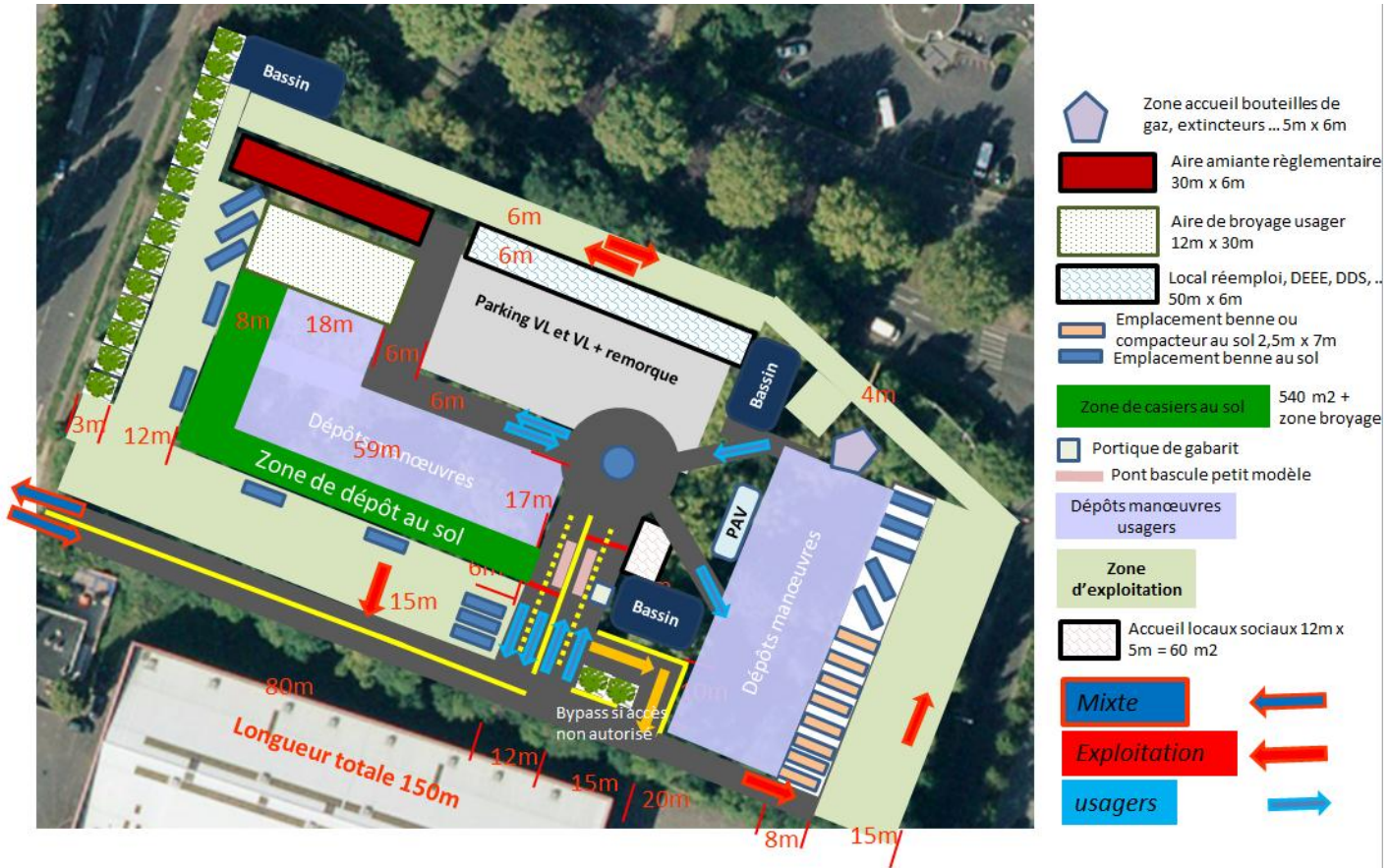
Enfin, il y aura une zone d'apport volontaire pour réceptionner le verre, les emballages et les papiers, les textiles, les huiles minérales et végétales.

Les zones utilisées par les usagers seront bien distinctes des zones d'exploitation permettant l'évacuation des flux de déchets.

Dans le cadre de la réalisation des activités projetées, sont également prévu les aménagements suivants :

- une voirie d'accès en macadam ;
- des portails d'accès entrée et sortie pour les usagers ;
- un portail entrée/sortie pour l'accès aux véhicules assurant l'évacuation des déchets ;
- une clôture ceinturant tout le site d'une hauteur de 2 m.

Schéma fonctionnel du projet



Vu d'une déchèterie à plat en volume



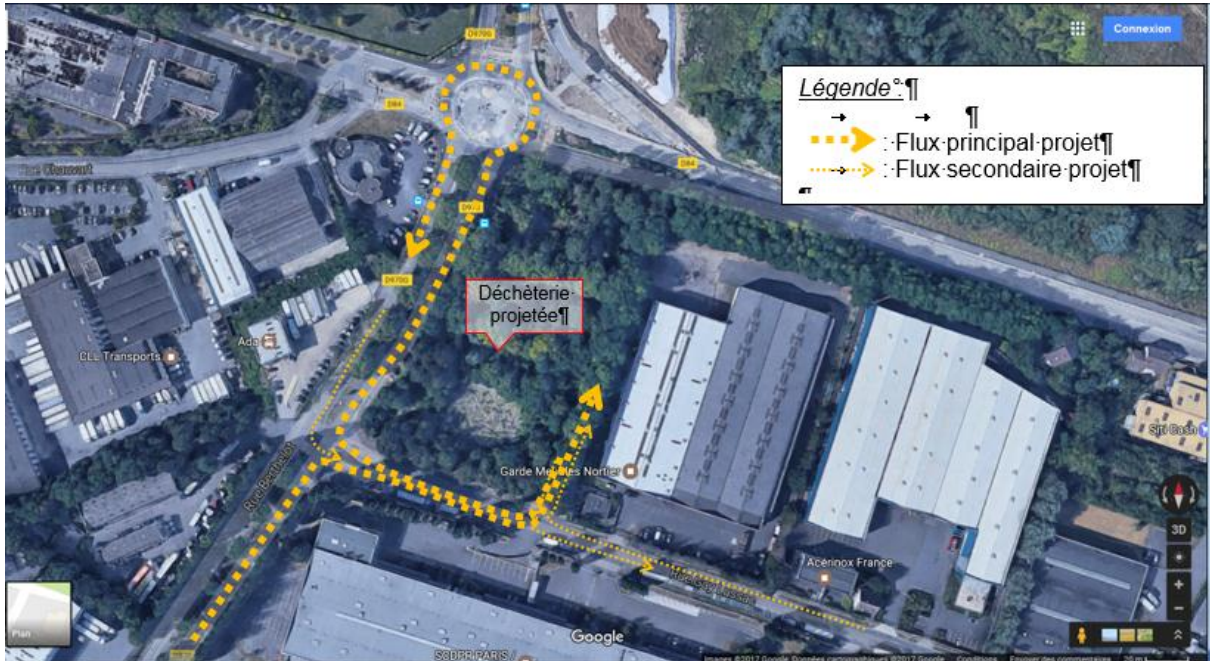
Photos d'équipements existants



ARTICLE 3. LES ACCES ET LA CIRCULATION SUR LE SITE

L'équipement sera accessible par la rue Gay Lussac. Il n'y aura pas d'accès ni depuis l'avenue du 12^{ème} Régiment de Cuirassiers (Route Départementale 84), ni depuis la rue Berthelot (Route Départementale 970).

Schéma de circulation proposé avec le projet



La circulation sur le site sera étudiée pour éviter tout « stockage » de véhicules sur la rue Gay Lussac, desservant l'équipement. Une voie d'accès sera créée depuis la rue Gay Lussac jusqu'au portail d'entrée des usagers de la déchèterie. La longueur de cette voie d'accès de l'ordre de 105 m, permettra d'assurer le stationnement des véhicules en attente, pour accéder à l'entrée de la déchèterie.

Dans l'enceinte de la déchèterie, les voiries seront conçues pour limiter les manœuvres des usagers et donc limiter le risque d'accident. Un sens de circulation sera mis en place.

Des aires de manœuvres et de stationnement seront créées devant les zones de dépôts pour permettre aux usagers de se garer le temps de décharger leurs déchets.

Une barrière levante sera prévue en entrée de site, afin de fluidifier le trafic dans l'enceinte de la déchèterie. L'accès des usagers à la déchèterie se fera sur présentation d'une carte à code barre permettant de contrôler les entrées. En cas de refus d'accès, un « by-pass » de sortie est prévu sans entrer dans la déchèterie.

L'accès à la déchèterie se fera par 2 voies d'entrée : une voie équipée d'un portique permettant l'entrée des véhicules de petit gabarit et une voie d'accès équipée d'un pont bascule pour les véhicules de gabarit moyen. Ces véhicules seront également pesés en sortie de site afin d'évaluer la quantité de déchets apportés.

La circulation dans l'enceinte de la déchèterie se fera dans le respect du code de la Route. La vitesse sur le site sera limitée à 10 km/h.

Les camions d'exploitation emprunteront la même voirie d'accès que les usagers depuis la rue Gay Lussac mais l'entrée à l'équipement sera distincte de l'accès usagers pour éviter tout conflit. La zone de gestion des évacuations ne sera pas accessible aux usagers.